## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

A QUI DE DROIT.

JE SUIS CITOYEN DE ST-BERNARD DE LACOLLE DEPUIS MA NAISSANCE. JE DEMEURE SUR LE CHEMIN GRANDE LIGNE ET JE VIENS VOUS DIRE QUE JE SUIS CONTRE CE PROJET ÉOLIEN DEMANDÉ PAR LA COMPAGNIE AUTOCHTONE KSE.

SI JAMAIS VOUS ACCORDEZ CE PERMIS, VOUS NE DÉTRUIREZ PAS SEULEMENT NOTRE SANTÉ, NOTRE VOCATION DE TERRITOIRE AGRICOLE, MAIS AUSSI NOTRE QUALITÉ DE VIE.

POURQUOI CE DROIT ACCORDÉ AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES D'IMPLANTER DES PROJETS ÉOLIENS DANS N'IMPORTE QUELLE COMMUNAUTÉ NON AUTOCHTONE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE OÙ SE SITUE LEUR RÉSERVE SANS DEVOIR OBTENIR L'ACCORD PRÉALABLE DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE? JE SUIS UN CITOYEN QUI A VOTÉ POUR ÉLIRE UN CONSEIL MUNICIPAL A QUI ON RETIRE SES DROITS.... SOMMES- NOUS DES CITOYENS DE SECONDE ZONE AVEC AUCUN DROIT?

POUR MOI MA SANTÉ EST PRIORITAIRE A TOUT, ET JE CROIS AU SYNDRÔME ÉOLIEN QUI EST DE PLUS EN PLUS DÉNONCÉ PAR DES MÉDECINS ET DES CHERCHEURS.

JE DEMANDE DONC A LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DE REFUSER CE PROJET.

MERCI DE VOTRE ATTENTION RÉAL GUINDON 50 GRANDE LIGNE ST-BERNARD DE LACOLLE JOJ 1V0 P.O.

Real Quinda